

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
26 février 2019, Bordeaux

Filières aéronautique et spatiale : un plan nommé Bastié (*)

La Nouvelle-Aquitaine constitue la 3^{ème} Région aéronautique et spatiale de France. La filière a été accompagnée par le Conseil régional depuis de nombreuses années pour que celle-ci soit reconnue comme un pôle de référence internationale rassemblant un ensemble de savoir-faire et compétences d'excellence pour un rayonnement mondial.

Consulté sur la nouvelle feuille de route, en l'absence d'un bilan factuel et d'une évaluation des dispositifs déjà existants et des masses financières mobilisées, le CESER ne peut que reconnaître la constance et la continuité de l'action régionale pour le développement d'une filière longtemps restée dans l'ombre de son homologue toulousaine. Cependant, au vu des éléments dont il a eu connaissance, le CESER déplore l'absence d'une ambition sociale forte et d'un volet spécifique. En effet, alors même que la filière est en pleine croissance, paradoxalement la situation sociale est de plus en plus « tendue », en particulier pour les salariés des sous-traitants.

Le CESER souhaite attirer l'attention sur plusieurs aspects :

- Le renouvellement massif des compétences est un défi majeur à relever, les difficultés de recrutement et de maintien des emplois dans de nombreuses entreprises étant déjà très perceptibles.
Au regard des nombreux départs en retraite des chefs d'entreprises, la transmission doit être anticipée d'autant plus qu'une vraie transformation de la filière est observée avec le développement de l'international : transformation géopolitique et technologique que les chefs d'entreprise doivent mieux appréhender. Le CESER préconise l'organisation d'une véritable démocratie sociale territoriale à l'échelle de la filière avec la mise en place de critères exigeants d'éco et socio-conditionnalités (RSE) dans les dispositifs d'interventions régionaux.
- La situation des sous-traitants est également à prendre en considération. Ils sont trop souvent confrontés à des exigences d'investissements et de réduction des coûts très élevées de la part des donneurs d'ordres. Le Conseil régional doit jouer un rôle d'impulsion et de coordination de l'ensemble des acteurs publics, pour une intervention qui responsabilise plus et mieux les grands groupes donneurs d'ordre. Des rapports de coopération au sein de la filière avec une meilleure répartition des risques, des investissements et de la valeur sur l'ensemble de la filière doivent s'instaurer.

Enfin, le CESER constate que la concertation qui a présidé à l'élaboration de cette feuille de route a été structurée essentiellement autour des acteurs économiques, et que la démocratie sociale et les organisations syndicales ont été négligées.

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

(*) du nom de l'aviatrice néo aquitaine Maryse Bastié (1898-1952)

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77